



COMPTE-RENDU
COMITE DE PILOTAGE ASSOCIATIF
GESTION DU DECONFINEMENT
PROGRESSIF
VENDREDI 5 JUN 2020
18H30-20H30

VISIOCONFERENCE
REALISEE
AVEC GOOGLE-MEET

Rédaction collégiale

13 PARTICIPANTS-ES :

1. **Représentants des familles :**
 - Mme AURIOL (Ime Feuilleraie) : absence excusée
 - Mme MORISSEAU (Ime Guillemaine)
 - Mme CORDIER (SSESD)
 - Mme LEPORTIER (Foyer du Pont de Pierre)
 - Mme LAURENT (SHAVS) : absence excusée
 - M. ZAWADSKI (ESAT)
2. **Représentants des personnes accompagnées :**
 - Angélique ROSSO (ESAT + SHAVS)
 - Germain CHAUFOURNIER (ESAT + SHAVS)
 - Marie GUILLEN (ESAT)
 - Vivien CHARPY (ESAT + SHAVS)
3. **Représentant CSE ou de la CSST - AAPISE :**
 - Mme RAVIZZA
4. **Présidence et Directions AAPISE :**
 - Président : Mr BEVE : Président
 - DG : Mr MESLOUB : Directeur Général
 - Directions des pôles : Mr BARRET (DPAE : IME, SSESD) et Mr LAMOUR (DPA : ESAT, FOYER, SHAVS)
 - Responsable du Pôle transversal Ethique et Qualité (Consolidation toutes structures) : Mme KLINGLER

ORDRE DU JOUR

- **Suivi du déconfinement progressif AAPISE et selon les ESMS : mise en œuvre adaptée des Plans de Reprise de l'Activité (PRA) avec Questions/échanges**

ECHANGES- VERBATIM ET THEMATIQUES ABORDEES

Visioconférence réalisée au moyen de GOOGLE-MEET : à nouveau quelques difficultés de connexion et de fluidités acoustiques pour les personnes à distance sur la durée de la réunion : 18h30-20h30. Quelques coupures de son et vidéos par moments.

I – INTRODUCTION du Directeur Général de l'AAPISE

TOUR de TABLE avec présentation préalable de la nouvelle représentante des familles /représentants légaux pour le SSESD, puis validation du CR2 à mettre en ligne en PDF sur le site.

- **1) Questionnements du Directeur Général sur l'information transmise et la prise de connaissance/retours des familles représentants légaux, sur les Plans de Reprise de l'Activité (PRA) des établissements et services l'évolution de la phase de déconfinement global, et leur compréhension**
 - **THEMATIQUE ACCES à l'INFORMATION :**
- **DG : Sollicitation de l'ensemble de l'assemblée des participants afin de faire des remarques sur les informations à disposition sur le site Internet de l'AAPISE : vous paraissent-elles claires et accessibles ?**

Remontée à la DG du manque de pages dans certains PRA mis sur le site (Foyer Pont de Pierre). Questionnement sur le nombre de parents qui au final s'en sont aperçus ou consultent le site : Remerciements adressés à une participante représentante des familles d'avoir signalé à l'association qu'un document PRA d'un établissement mis en ligne sur le site, n'était accessible que sur sa page de garde et non sur le restant de son contenu : il s'agit d'un problème technique de transmission dans la mise en forme du document qui n'a pas été reproduit comme il aurait dû l'être.

- **Représentant 1 familles/représentants légaux Adulte : Y-a-t-il eu d'autres retours de parents ou familles ou représentants légaux quant à ce problème ?**
- **Réponse DPA :** « 2 familles à ce jour à ma connaissance »
- **Représentant 1 familles/représentants légaux Adulte :** *Il est dommage que ce document ne soit pas relu par l'ensemble des représentants légaux, ni qu'il soit rendu accessible aux personnes accueillies en version plus simple, car il contient des éléments importants concernant les modalités mises en œuvre de cette phase de déconfinement au sein des établissements. Pour exemple, la problématique de la prise de température, dont on apprend dans ce document PRA, qu'elle est vivement conseillée voire recommandée, et donc nécessaire comme moyen de prévention supplémentaire : un geste barrière*

supplémentaire, complémentaire. **Pour les établissements qui pratiquent le déconfinement, et qui ont repris depuis au moins 15 jours, les familles et les personnes elles-mêmes ont-elles reçu une information à ce sujet, simple et claire directement par l'établissement lui-même, par voie de mail ou par voie postale, disant que prendre la température faisait partie des gestes barrières recommandés ?** »

- **2) Suite du Tour de table et demande collégiale à l'ensemble des représentants des familles/représentants légaux de la prise de connaissance, de la lecture, et des questionnements liés aux spécificités du plan de reprise d'activité des établissements et services respectifs**

Confirmation des représentants des familles/ représentants légaux présents d'avoir reçu un mail récent/courrier des responsables de sites avec mot de passe.

- **Représentant 2 familles/représentants légaux Enfance** : « Problème du temps à pouvoir lire l'ensemble de ces documents nombreux qui arrivent en ce moment, tantôt au nom de l'association, tantôt au nom de l'établissement, tantôt en tant que représentant des familles/représentants légaux, et tantôt en tant que simple parent comme les autres qui reçoit des informations plus pragmatiques pour son enfant. Avec la reprise de l'activité des parents encore actifs, qui doivent reprendre le travail, ce sont des éléments qui complexifient encore davantage le temps donné et restant pour pouvoir consulter l'ensemble de ces transmissions, certaines étant par ailleurs très denses et très fournies. Pas le temps concrètement. J'ai reçu un mail de l'IME daté du 2 juin dernier, mais rien avant, par contre les professionnels nous informent très régulièrement des informations importantes par une communication régulière ».
- **Représentant 3 familles/représentants légaux Enfance** : « idem à la personne précédente : problématique à gérer la reprise simultanée de toutes les activités, du travail, du quotidien, reprise de l'école (ULIS), reprise des prises en charge en libéral, et reprise des enfants au SSESD : une masse d'informations de toutes parts cette semaine. Pense l'avoir eu, mais manque de temps pour intégrer l'ensemble des informations, en distinguer les particularités et usages. Un courrier est arrivé il y a trois jours par mail et le mot de passe pour y accéder, etc. »
- **Représentante CSE** : « j'avais l'information que les PRA étaient sur le site, mais pas que les professionnels devaient le transmettre aux familles. L'information n'est pas passée pour tout le monde. Au niveau du SSESD, aujourd'hui, tous les parents ne savent pas qu'il faut aller sur le site pour pouvoir les consulter. Les professionnels leur stipulent l'organisation, comment ça se passe, combien d'enfants, pourquoi, comment on accueille leurs enfants avec les protocoles sanitaires. Mais les PRA n'ont pas été distribués aux familles, et je ne suis pas sûre que toutes les familles sachent qu'elles peuvent aller sur le site pour le consulter avec un code d'accès. »
- **Président** : Le président déplore et invite les professionnels à informer et relancer régulièrement les parents afin qu'ils se rendent sur le site : « Je suis navré car au-delà de la crise sanitaire et de la reprise de l'activité, nous avons pris soin au moment des 50 ans de l'AAPISE de présenter ce site Internet, et avons bien précisé que dorénavant il serait tenu à jour régulièrement et contrôlé. Aussi, je suis étonné de ce manque de relais des professionnels vis-à-vis des familles. Donc d'une façon générale il serait bon de le faire, car ce site Internet est fait pour informer les personnes accompagnées et les familles ou représentants légaux, de même que les partenaires extérieurs et les professionnels, toutes les parties prenantes des activités de l'AAPISE en général. Après la crise sanitaire, l'AAPISE va continuer à avoir des activités et une actualité, donc l'accès aux informations est primordial. Dans les contacts des professionnels avec les familles, en direct, il serait bon de rappeler l'existence du site Internet pour que ces dernières aient accès aux informations auxquelles elles ont droit. Ce site est là pour informer en permanence des activités et du travail de l'AAPISE. Nécessité de rappeler son existence régulièrement par des courriers systématisés dans les établissements d'une part, et également auprès des personnes accompagnées, mais aussi que les professionnels prennent l'habitude de rappeler aux familles l'existence de ce site de façon à ce que cela devienne une habitude pour tous, et qu'ils peuvent à tout moment y aller pour se renseigner. Ce site est fait pour soutenir les familles. En outre, cela serait bien que tous les professionnels sachent que cela a été fait, c'est-à-dire qu'ils soient au courant des courriers qui partent aux familles. »
- **RPEQ** : Vigilance : attention à la fracture sociale numérique, à celles et ceux qui n'ont pas internet ou des difficultés d'accès et d'utilisation de ces nouvelles technologies, à la lecture, ou à leur compréhension (souci éthique de justice sociale). Nous ne sommes pas tous égaux quant à l'accès à ces technologies. Elles ne peuvent pas, en conséquence, être l'unique moyen de communication. Par ailleurs, souci d'accessibilité à la compréhension ajustée (versions simplifiées à envisager, documents papier transmis, communications téléphoniques, transmissions entretiens, réunions plénières CVS, « flyers-flash », etc...)
- **Représentant 1 familles/représentants légaux Adulte** : Certes, un courrier a été envoyé aux familles avec le mot de passe, mais à l'arrivée, seulement trois familles sont allées consulter ce site. Sur 36 familles, cela ne fait pas beaucoup. Comment faire alors pour que les familles soient intéressées à aller consulter l'information ? Problématique du vecteur de l'information, pour aller la chercher plus vite, quand justement par exemple, les familles n'ont pas le temps. Est-ce que ce ne serait pas possible d'envisager beaucoup plus simplement, que ce soit pour des enfants pour des adultes que des professionnels distribuent des papiers en format A4 avec des consignes simples comme par exemple le fait qu'il soit conseillé et recommandé de faire prendre la température par les familles avant de laisser partir la personne en transport.
- **Représentant 2 familles/représentants légaux Enfance** : « le problème du temps disponible pour les parents encore en activité et qui plus est multiple se pose lorsqu'une masse d'informations conjointes arrive. Pour rappel les informations sur le PRA ne sont arrivées au mieux que mardi, ce qui concrètement ne laissait que trois jours aux familles pour ouvrir le mail

en pleine semaine. Lorsque l'on travaille et que l'on a le quotidien gérer, en effet, cela constitue un délai beaucoup trop court pour étudier les documents. »

- **Représentant 1 familles/représentants légaux Adulte** : **Comment cela se passe-t-il concrètement au niveau des transports ? De même au niveau du port de masques, quelles sont les consignes sur les établissements ? Est-ce que c'est partout pareil ? Est-ce que les personnes, les professionnels et les familles sont au courant, et ont bien compris la nécessité de la prise de température ?**

- **THEMATIQUE TRANSPORTS :**

- **DPAE** : Des professionnels assurent les transports, mais depuis le début il a été demandé aux familles qui le peuvent d'assurer les accompagnements des enfants IME-domicile ou autres établissements. C'est encore un peu compliqué pour les transports car avec les professionnels, il y a des consignes de sécurité sanitaire à prendre en compte, alors c'est compliqué car c'est aussi pour avoir plus de temps sur place pour les personnes qui viennent.

- **THEMATIQUE TEMPERATURE :**

- **Questions** : **Est-ce que tout le monde sait ou est en capacité de prendre la ou/ sa température ?**

- **Représentant 4 familles/représentants légaux Adulte** : « sur l'ESAT, toutes les consignes de sécurité sont strictement respectées quels que soient les ateliers de travail, et tous les professionnels font régulièrement un rappel de la marche à suivre aux travailleurs, et des obligations liées aux consignes sanitaires de sécurité de précaution : la distance, se laver les mains, etc. De ce côté-là tout a été fait, et fait régulièrement. Par contre pour avoir discuté avec des personnes dont l'enfant est en foyer, là on leur prend la température systématiquement dès le matin et le soir. Car demander aux personnes de prendre eux-mêmes leur température peut poser un problème, c'est pour cela que j'avais déjà évoqué la fois dernière la possibilité que ce soit la personne qui les transporte, l'éducateur ou le chauffeur, qui puisse faire cette prise de température sans contact avec un thermomètre frontal sans contact, avant de monter dans le transport, et des risques que cela comporte si la personne est fiévreuse, puisque nous savons tous aujourd'hui que c'est un signe de risque potentiel du Covid. Même si j'ai bien donné un thermomètre à ma fille, cela m'étonnerait que d'elle-même elle le sorte de sa boîte et qu'elle fasse. Certaines personnes ont besoin d'être aidées à cela. Faites un petit sondage ne serait-ce qu'au SHAVS et vous verrez les résultats ».

- **Représentant 1 familles/représentants légaux Adulte** **Les familles sont-elles déjà à la base au courant que d'elle-même elles peuvent le faire et qu'il est conseillé de le faire, et comment il est fait recommandations aux personnes de le faire ?**

« Tout le monde ne le sait pas nécessairement. Il est important que l'information soit déjà donnée en amont. Il est important que cela soit dit et redit aux personnes et aux familles par les professionnels et par les directions elles-mêmes. Actuellement de ce que j'ai vu, ce n'est ni fait avant de prendre le transport, ni fait à l'arrivée non plus sur site. Cela pose question, si, non seulement les familles ne sont pas au courant qu'il est recommandé de prendre la température avant de partir au domicile, mais si en plus, la température n'est pas prise, ni avant de monter dans le transport, par les chauffeurs de taxi ou les transporteurs, ni après à l'arrivée dans l'établissement. Ce serait vraiment important de faire une information spécifique aux familles pour la prise de température conseillée et préconisée. Il m'apparaît d'autre part toujours important de mettre tous les moyens en œuvre pour s'assurer que toutes les familles qui bénéficient d'un accueil pour leur enfant soient informées des mesures de précaution et hygiène préconisées et qu'il ne suffit pas d'une publication sur le site accompagnée d'un courrier qui ne met pas en évidence la raison d'aller sur ce site, sans oublier que pour certaines familles ce moyen n'est pas accessible. Afin que chacun soit protégé au maximum il m'apparaît important que chacun soit égal devant la prise de connaissance de l'information diffusée par l'AAPISE afin d'éviter dans le cas de la Covid toute prise de risque inutile dans toute la mesure du possible. **Proposition : des courriers hebdomadaires d'accueil, une mention spéciale, en rouge par exemple rappelant notamment la recommandation de la prise de température ainsi que les autres mesures de protection (respect des distances, lavage des mains, port du masque dans certaines situations comme le Transport...)**

- On peut aussi imaginer un flyer comme pour les manifestations et horaires d'ouverture de la boutique d'Arpajon »

- **Représentante CSE** : Nous au SSESD, les professionnels ont informé directement les familles par téléphone à ce sujet. Peut-être que chaque établissements ou service pourraient faire partir un courrier ou un mail en plus pour relayer l'information. Et pour les familles ou adultes en difficultés que les professionnels fassent le lien ?

- **RPEQ** : **Régulation pour donner la parole aux personnes accompagnées**

II – ECOUTE des représentants des personnes accompagnées

- **Personne accompagnée 1 par l'ESAT et le SHAVS** : *Moi, je préfère que ce soit fait à l'ESAT par les éducateurs pour voir si on a de la fièvre ou pas, car imaginez si on ne sait pas le faire c'est compliqué, donc ce serait bien que ce soient les éducateurs de l'ESAT qui le fassent... il y a des personnes adultes qui vivent seules, et qui ne savent pas prendre leur température ... donc au moins à l'ESAT se serait fait ... moi ça ne me gênerait pas que ce soient les professionnels qui le fassent, car ils ont les personnes pour aider... dans le secteur enfance, comme ils sont encore chez leurs parents, alors oui, c'est mieux que ce soient les parents qui prennent la température avant qu'ils partent pour prendre les transports.*

- **Personne accompagnée 2 par l'ESAT et le SHAVS** : *C'est vrai qu'au niveau de la température ce n'est pas simple... au moins quand l'éducateur vient, lui qui peut prendre la température avec le pistolet, c'est plus simple et au moins, si après on a de la température ou qu'on ne se sent pas bien, on peut rester directement chez soi.*

- **Personne accompagnée 3 par l'ESAT** : *Moi, je pense que cela peut faciliter pour savoir si on a de la température,*

parce que c'est pas toujours facile de le faire soi-même à domicile... ce qui me paraît bien c'est qu'on nous fasse la prise de température avec un genre de pistolet où l'on ne touche pas, comme au CMP d'Égly où ils le font... c'est pareil pour les personnes de l'ESAT qui travaillent à l'extérieur, qui font par exemple le ménage, qu'ils puissent prendre la température avant de partir, car sinon suivant les personnes, ils peuvent faire des malaises et se sentir mal.

- **Personne accompagnée 4 par l'ESAT et le SHAVS** : Aux Mares Yvon où je vais tous les lundis, ils nous prennent la température avec un truc électronique, et ils nous la prennent à chaque fois.
- **Vigilance à prendre en compte** : certaines personnes accompagnées expriment clairement ne pas savoir ou ne pas pouvoir le faire, et avoir besoin d'aide et d'accompagnement.
- **Président** : Selon le principe de réalité, effectivement on peut recommander aux familles, mais qu'est-ce qui nous dit que cela a été fait, même dans le secteur de l'Enfance ? Est-ce que l'information va être transmise ou pas ? Et à qui ? J'ai bien entendu que dans le secteur Adulte, certains ne peuvent pas la prendre, d'autres ne savent pas la prendre, et puis d'autres encore ne vont pas y penser tout simplement. En conséquence, est-ce que le principe de réalité ne voudrait pas qu'on le fasse à l'arrivée systématiquement dans un établissement ? Et puis si quelqu'un refuse de façon claire, et bien on ne le fait pas, car on n'a pas à les obliger : cela peut se faire de manière soft, sans aucune agression de qui que ce soit, sans aucune intrusion. Beaucoup d'établissements publics se dispensent de ces règles. Le droit à la vie est plus important que tout.
- **Représentant 3 familles/représentants légaux Enfance** : Pour les parents ça me paraît assez logique dans le secteur de l'enfance, par contre pour les professionnels cela risque de demander toute une organisation pour savoir où cela va être mis, est-ce qu'ils vont devoir le noter ou non ? La question de la désinfection du matériel : cela nécessite plus que de simplement dire on va prendre la température... donc, est-ce qu'il y a un véritable intérêt à demander aux professionnels de le faire alors que sur le secteur de l'enfance cela revient davantage me semble-t-il aux parents de s'en charger. Donc responsabiliser davantage les parents à leur dire : vous devez le faire pour la santé de tous, pour celle de votre enfant et pour celle des autres enfants. Ma fille a repris l'école, et c'est à nous de l'assumer. Mais il faut différencier peut-être en effet le secteur adulte et le secteur enfance. »
- **Représentant 2 familles/représentants légaux Enfance** : Attention cela ne peut être noté que par un professionnel de la santé, une infirmière ou un médecin par exemple.
- **Proposition de représentants de familles/représentants légaux présents** : la température des personnes accueillies pourrait être prise par les chauffeurs au départ du domicile, par les éducateurs ou tout professionnel adapté ou habilité à le faire, à l'arrivée sur site. **Attention** : noter la température est un acte médical, donc cela doit être fait par un personnel habilité à cela : une infirmière ou médecin.
- **DG** : La doctrine de l'AAPISE s'est mise en adéquation avec la doctrine du Ministère de la santé et de l'Agence Régionale de Santé. C'est un choix de positionnement qui a été fait et qui veut, qu'à partir du moment où on prend la température de quelqu'un qu'on la note, cela devient une donnée médicale qui est soumise au secret, et donc en effet il n'y a qu'un professionnel de santé qui doit la recueillir. Le choix de l'AAPISE qui a été fait est le suivant : la responsabilité de la prise de température est d'abord individuelle, la personne avec sa famille ou son aidant en premier lieu, qui doit s'assurer avant de venir à l'accueil qu'il ou elle a pris sa température. Il faut trouver un moyen pour que les professionnels fassent passer l'information, il en va du droit d'accès à l'information.
- **DPA** : Rappel chronologique des différentes phases de choix de prise de température au SHAVS : au départ, systématique à l'entrée avec relevé mais pas nécessairement par un personnel du corps médical, donc illégal, puis préconisation que ce soient les personnes elles-mêmes qui prennent leur température. En s'appuyant sur les **dernières orientations de l'ARS dans « Déconfinement ESMS personnes handicapées adultes et enfants » du 27 Mai 2020**, un compromis pourrait être trouvé et servir autant au secteur enfance que secteur adulte, car ils disent : « **les personnes accueillies sont encouragées, ainsi que leurs proches et aidants à la prise de température avant le départ, avec maintien à domicile en cas de fièvre, égal ou supérieur à 37°8. Les professionnels prennent également quotidiennement leur température.** ». Donc on pourrait à la fois aider d'un côté à la prise de température, une personne qui le souhaiterait, et dans le même temps respecter le libre-choix de la personne de ne pas la prendre. Quand une personne arrive dans l'établissement cela va lui être dit et expliqué pour qu'elle comprenne, et ainsi la recommandation sera respectée.
- **Représentante CSE** : Attention car tous les établissements et services ne fonctionnent pas de la même manière en fonction des publics qu'ils accueillent, et si l'on est en secteur enfance ou en secteur adulte ; donc, en fonction des établissements cela semble encore plus compliqué. De plus, ce n'est pas un acte anodin et cela va encore rajouter de la charge aux professionnels entre la prise et la désinfection du matériel ou alors il faut un thermomètre par professionnel ? Peut-être que pour les travailleurs en ESAT qui sont seuls chez eux et qui ne savent pas prendre leur température ou la lire, il peut être prévu qu'une aide leur soit apportée à leur arrivée à l'ESAT, car il y en a qui sont en capacité de le faire, mais d'autres non.
- **RPEQ** : Rappels - Selon les dernières orientations-conseils des audioconférences hebdomadaires des CD-ARS (département) et STARAQs (région), lorsqu'une personne refuse de prendre la température, il est préconisé une vigilance renforcée en considérant alors les personnes (professionnels et personnes accompagnées) comme « *potentiellement porteuses de COVID* », et, donc de prendre des mesures de protection renforcée selon plusieurs modalités possibles, allant

de ce qu'ils nomment « isoler » la personne (comme dans l'Education Nationale et le secteur sanitaire) alors considérée comme « *potentiellement COVID* », faute d'éléments épidémiologiques contraires, au sein des structures d'hébergement, ou bien encore, de prévoir des « *zones COVID* » (espaces, lieux, salles dédiées... dans le cadre des PLANS BLEUS- le risque infectieux étant un risque parmi d'autres) au sein même des établissements et services, et même en externat, en attendant. Il a été rappelé qu'on ne peut pas sur le principe, refuser au sein d'un établissement et service, une personne qui refuserait de prendre sa température (on peut l'encourager, lui conseiller, lui recommander, lui préconiser). Par contre, en conséquence, les responsables des sites doivent alors prendre les mesures de sécurité sanitaire de précaution renforcées et adaptées à cet effet : port de masques obligatoires, distance de sécurité augmentée, décontamination et désinfection rigoureuse, mais, également, préconiser/ est préconisée une mise en 14aine préventive au besoin, avec consultation chez un médecin. **On peut conseiller, on peut recommander, on peut préconiser, mais on ne pas légalement imposer cette prise de température.**

- **DPA : Proposition de reprendre cette directive dans le PRA qui est évolutif, car raisonnable pour tous, en encourageant à le faire, tout en respectant le refus catégorique s'il advient.** Les recommandations sont alors faites in situ en fonction de chaque établissement et service et des problématiques rencontrées. **Rappelons-nous que les consignes et recommandations départementales évoluent très vite, que d'une semaine sur l'autre elles peuvent changer, se transformer, et que nous essayons de nous adapter au mieux pour tous.** Proposition de faire évoluer le PRA avec systématisation de cette pratique, sauf si la personne refuse la prise de température, et que cela soit effectué par les professionnels à l'arrivée.
- **Représentant 4 familles/représentants légaux Adulte :** *On se rend compte que ce n'est pas une question simple, car toutes les autres mesures de protection sont bien prises en temps normal sans poser trop de difficultés, alors que celle-ci en reste une, et qui peut inquiéter et chagriner certains parents. Revoir cette question et adapter en fonction de chaque population établissement, cela pourrait y aider.*
- **Représentante CSE :** *Dans le secteur enfance, cela risque d'être compliqué avec les populations accueillies de demander un enfant quand il arrive s'il veut bien qu'on lui prenne sa température. Ce sont les parents qui se positionnent là-dessus. Comment fait-on alors ? On fait un questionnaire demandant aux parents s'ils acceptent qu'une fois arrivé sur site on prenne la température de leur enfant ? Techniquement ça va être très compliqué, en plus, cela ne va pas servir à grand-chose car nous les auront déjà transportés. Je vais parler du SSESD, à titre d'exemple, même si je sais qu'on est là pour traiter des problématiques plus générales pour tous les autres établissements et services, car nous les enfants n'arrivent pas le matin et ne repartent pas que le soir comme dans d'autres établissements. Nous les prenons sur des temps courts. Nous devons assurer les transports pour aller les chercher, faire les prises en charge, puis les raccompagner chez eux, désinfecter le véhicule et repartir. Les prises en charge se font tout au long de la journée de cette manière-là : Cela me semble difficile si nous devons aller chercher le thermomètre pour prendre la température, hors de surcroît nous n'avons pas d'infirmière pour noter les données médicales ; puis prendre la précaution de désinfecter le thermomètre, le ramener à la boîte à pharmacie du service tout en étant vigilant que l'enfant n'aille pas toucher à tout, pour enfin commencer la prise en charge. On a déjà beaucoup de précautions à prendre pour protéger vos enfants, se protéger et vous protéger. Là cela paraît compliquer les choses, alors que l'on pourrait peut-être demander aux parents de prendre la température avant le départ du domicile. L'information pourrait passer par un courrier de l'AAPISE aux parents en indiquant qu'il est demandé dorénavant de prendre systématiquement la température de leurs enfants et idem pour les adultes avant leur départ vers un établissement ou un service ... après, c'est fait ce n'est pas fait, je comprends... mais on ne peut pas être partout et tout le temps. Il est demandé aux professionnels d'accueillir plus de public, ce qui demande encore plus de précautions et de temps passé à la désinfection, cela va être compliqué, car il faut le savoir c'est un temps qui est chronophage pour tous que ce soit sur le secteur enfance ou le secteur adulte dans nos pratiques professionnelles cela prend du temps désormais, et cela risque de se faire au détriment de la prise en charge des personnes.*
Représentant 3 familles/représentants légaux Enfance : *Attention à ce que tout cela ne soit pas au détriment de l'enfant et du bénéfice de la séance avec l'enfant.*
- **RPEQ : Régulation pour donner la parole à une personne accompagnée qui souhaite s'exprimer :**
- **Personne accompagnée 3 par l'ESAT :** « *Pour l'histoire de la température, je suis d'accord. Mais alors, après, on la donne à qui la température qu'on a prise si on peut la prendre ? On la donne à un médecin ?* »
- **Président :** Au-delà du distinguo secteur enfance-secteur adulte en termes de prise en charge, ce qu'il faut différencier davantage ici c'est le système SESSAD en ambulatoire, et le système institutionnel en établissement, et, ceux qui viennent sur site ou non. Il faut prendre la précaution première de demander aux parents s'ils n'y sont pas formellement opposés.
- **Représentant 1 familles/représentants légaux Adulte :** *Le principe de précaution devrait être large et pour tout le monde.*
- **Représentant 2 familles/représentants légaux Enfance :** « *La doctrine pratiquée dans l'Education Nationale mise en place, veut que ce soit les parents qui s'en chargent. Et, si un enfant a de la fièvre pendant la journée, on l'isole ... et quand il n'y a pas de lieu dédié et adapté on peut même en arriver à l'isoler dans la classe même, et soit les parents peuvent venir le chercher immédiatement, soit on attend la fin de journée que les parents arrivent. Mais, c'est comme ça toute l'année avec les autres maladies : gripes, gastro, etc. »*
- **DG :** Débat intéressant, il va falloir qu'on réfléchisse et se positionne à comment trouver quelque chose qui soit

à la fois sécurisant pour ceux qui souhaitent reprendre l'activité au sein de nos établissements et services, et en même temps pas quelque chose d'intrusif. **Jusqu'à présent on s'était plutôt positionné comme l'Education Nationale, uniquement en cas de signes avérés ou de suspicion, mais cela mérite peut-être que l'on aille un peu plus loin, et que l'on pose notre propre doctrine associative à ce sujet.**

III – suite PROBLEMATIQUE de la COMMUNICATION REGULIERE avec les FAMILLES/représentants légaux, par l'accès à l'information et la recherche du consentement éclairé des personnes et de leurs proches, et de la co-évaluation des besoins en solutions d'accompagnement, et AUTRES THEMATIQUES

- **DG** : **Le droit d'accès à l'information est le premier droit des personnes, à respecter. Au-delà de s'appuyer sur ce qui rassemble les personnes, l'AAPISE doit également de s'appuyer à développer une communication autour de ce qui les différencie.** C'est-à-dire qu'on doit adapter l'information à chacun, car ce n'est pas normal que l'information ne soit pas arrivée à chacune des personnes. Il faut que les établissements et services qui connaissent bien les personnes et les familles, fassent en sorte que l'information arrive à chacun de la manière la plus adaptée qui lui corresponde, et même pour celles et ceux qui sont dans des activités ou des prises en charge dites « mosaïques » (libéral, Ulis, ESMS, ...). Trouver une information synthétique peut être compliqué. C'est donc toute la dimension du travail des professionnels (et je m'inclus dedans car nous sommes tous concernés) que d'adapter la communication aux personnes, de trouver la manière d'aménager cette information en fonction des besoins des personnes et des cas particuliers des familles ou représentants légaux. N'oublions pas les familles qui ne sont peut-être pas en mesure de comprendre les textes tels qu'on les transmet, il y a également des familles d'origines étrangères qui n'ont pas accès facilement aux subtilités de la langue française, et beaucoup d'autres choses de cet ordre-là. Et peut-être que le fait même que les familles ne se soient pas rendues sur le site pour quérir l'information donnée nous montrent qu'il y a quelque chose à travailler là-dedans très probablement ensemble. Mais au-delà de cela, dans le secteur adulte on a déjà commencé et on essaie de s'améliorer au fur et à mesure, il va falloir que cela se généralise secteur de l'enfance, en imaginant des propositions qui n'apparaissent pas aujourd'hui dans le PRA global.
- **Représentant 1 familles/représentants légaux Adulte** : **Proposition de la création d'un FLYER en version simplifiée et illustré, à distribuer à chacun disant par exemple : « Pense à prendre ta température pour demain. »**
- **RPEQ** : Dans la démarche d'amélioration continue de la qualité (DACQ) du service rendu aux personnes sur l'ensemble des établissements et services de l'AAPISE, préconisations déjà effectuées quant à la nécessité de développer et de généraliser une utilisation de la communication dite facilitée et augmentée , c'est-à-dire d'une communication simplifiée avec un message allant à l'essentiel, simple, complété avec des Pictos et images adaptées illustratives, facilitant à la compréhension des personnes, dans des pratiques quotidiennes et régulières, dans les 2 secteurs Adulte et Enfance . Au regard de tout ce qui a été débattu ici, il apparaît important d'améliorer l'accès à l'information par, conjointement : non seulement, une information collective et spécifique à chaque structure et pôle (communication institutionnelle traditionnelle, et aussi, conjointement en complément une information simplifiée), et d'autre part, une communication quotidienne et régulière encore plus ajustée aux besoins singuliers de chaque personne grâce à l'action des professionnels de terrain en lien direct au quotidien avec les personnes accompagnées et leurs familles/représentants légaux = information facilitante quotidienne de proximité des équipes pluridisciplinaires de terrain + information institutionnelle facilitante donnée en fonction de chaque lieu/structures/établissements et services/pôle + information associative générale.
- **Représentant 3 familles/représentants légaux Enfance** : *Nous, au niveau SSES, nous on a plutôt une communication verbale, c'est-à-dire que l'on a un suivi effectué par les professionnels de terrain, comme pendant le confinement, avec coup de téléphone : voilà Comment ça va ? Vous ? Votre enfant suivi par le service ? Comment vous vous organisez ? Voilà ce qui va se passer pour la semaine prochaine, voilà comment on s'organise ... et c'est plus facile de communiquer sur du verbal car cela peut être plus compréhensible, car cela sera plus facile de reformuler, de poser des questions encore plus précises, de redire les choses de différentes manières, etc. ce que l'on ne peut pas faire avec un simple mail, ou un texte officiel allait télécharger, ou même des fois avec une note papier qui vient d'un établissement ou d'un service. Donc le fait d'avoir un référent par famille, et mieux 2 référents différents (un éducateur et un psychologue par exemple), en fait, des professionnels repères, cela facilite les choses. C'est agréable, et en plus cela facilite la manière de comprendre ce qui va se passer et ce qui se met en place et pourquoi cela se pourquoi met en place. Voilà ce qui est prévu pour la semaine prochaine avec votre enfant, voilà ce que vous allez devoir mettre en place, expliquer et redit à chaque fois qu'on les a au téléphone qu'il faudra penser au masque, pensez à désinfecter les mains, qui « rabâchent » ... mais c'est nécessaire.*
- **DG** : L'incitation et la prévention par une communication verbale et orale et assez efficace dans la mesure où très souvent le lien relationnel se fait en distanciel par le téléphone en direct a minima, et, est l'occasion de rappeler toutes les mesures de sécurité sanitaire et de précaution qu'il faut prendre désormais avant l'accueil de la personne.
- **Président** : En effet, encore plus en cette période exceptionnelle, et au-delà du site Internet de l'association dont l'utilisation est à développer, le contact régulier et quotidien avec les familles est indispensable par les RDV, appels téléphoniques, VAD, prises en charges, donc en effet avoir les familles en ligne et en présence pour pouvoir répéter les choses et les expliquer différemment pour que tout le monde comprenne bien, et prendre le temps de cela est important. N'oublions pas que les personnes accompagnées dans toute leur diversité sont loin d'avoir un environnement familial

homogène, et que nous-mêmes, association, on est loin d'avoir des profils familles aux besoins homogènes. Donc individualiser l'information comme on individualise la prise en charge est une vraie question et peut être un enjeu ou au moins un point d'amélioration significatif.

- **THEMATIQUE SEJOURS :**

- **DG** : En termes d'information justement, nous venons tout juste il y a 2 jours, en date du 3 juin, de recevoir la **nouvelle Doctrine départementale concernant les séjours et l'accompagnement des publics dans le cadre des vacances et de la période estivale Covid.**
- **Question** : **Dans le cadre des séjours de répit, de rupture, et de vacances, est-ce que vous auriez des propositions, des besoins particuliers, ou des souhaits à nous communiquer ?**
- Demande de Recensement par l'ARS : notamment pour le secteur de l'Enfance de recenser parmi les publics accompagnés par les familles pendant cette période de confinement, en conséquence les familles qui aujourd'hui et pour les vacances seraient intéressées par des temps de répit, comme par exemple, un centre de loisirs pendant la journée de 9 h à 17 h.
- **Représentant 2 familles/représentants légaux Enfance** : **Proposition de faire passer, par les établissements, un sondage/ recensement à l'ensemble des familles des établissements et services du secteur de l'Enfance** en conséquence. « *Comme nous vous l'avons déjà signifié même si nous sommes représentants de familles ici, nous sommes tous ici confrontés au fait de ne pas disposer des coordonnées, ni mails, ni adresse ni téléphones des autres parents, donc cela va être difficile pour nous de pouvoir récolter les souhaits des autres parents. Néanmoins, quant à cette proposition, elle paraît, dite comme cela, très intéressante parce que c'est quelque chose qui n'existait pas avant, et qu'elle peut en effet intéresser un grand nombre de familles qui ne peuvent pas partir en vacances, et qui ont déjà eu à subir deux mois de confinement complet avec leur enfant au quotidien sans prises en charge ni école. Alors en effet, si je me mets à la place des parents, si c'est juste un accueil de jour, et que je ne pars pas en vacances, oui je pourrais être intéressée.* »
- **Représentante CSE** : J'entends que c'est une demande des ARS - Mais est-ce que c'est L'AAPISE qui va monter ses séjours ou accueils de jour et avec quels professionnels ? Est-ce des professionnels embauchés en plus, animateurs, éducateurs afin d'encadrer au mieux les personnes ?
- **Représentant 3 familles/représentants légaux Enfance** : *Cela serait pas mal, et j'avoue que nous, actuellement avec la reprise, on ne nous a pas... même si on nous a proposés éventuellement au lieu que notre enfant soit pris de 14 à 15 heures par exemple, si vraiment on avait besoin exceptionnellement en cas de difficultés particulières sur un jour précis, qu'elle pourrait être pris un peu plus longtemps jusqu'à 15h30-16h ou sur un autre créneau un autre jour ... donc là avec cette proposition d'aujourd'hui, aller encore plus loin : oui. Cela serait pour nous parents, quelque chose de vraiment bien. Mais sous quelles conditions ?*
- **DG** : Déjà très concrètement l'ARS demande de recenser s'il y a des besoins. On n'en est donc aujourd'hui au recueil de besoins. Comme à chaque fois pour recenser des besoins, il faut déjà que l'on informe les familles. Si maintenant des besoins émergents, alors l'AAPISE devra se positionner comme les autres organismes gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux. Ce qui suppose alors comme pour les autres domaines que l'on devra s'engager à assurer la gestion de cet accompagnement-là. À partir de là, parmi les familles qui sont accompagnées par l'AAPISE, s'il y a des besoins importants, alors l'AAPISE, fera une proposition **pour la période de juillet et août pour le secteur de l'enfance, mais aussi pour le secteur adulte.** Donc recueillir les états des besoins est une première étape.
- **Représentant 2 familles/représentants légaux Enfance** : **Qui gèrera concrètement l'accompagnement et l'accueil de nos enfants qui ont des besoins singuliers ? Des professionnels formés ? Lesquels ? De l'AAPISE ?**
- **DG** : Ces éléments ne sont pas encore stabilisés puisque nous n'avons pas encore l'état des besoins, mais il est possible qu'il y ait des professionnels de l'AAPISE et d'autres, si l'on estime qu'il y a nécessité de faire quelque chose, c'est-à-dire de répondre à un besoin. En juillet et août, **à la journée, comme un centre de loisirs.**
- **Président** : aujourd'hui il est difficile de répondre, tant que l'on n'a pas recensé les besoins. Quant à la question des professionnels de l'AAPISE, il doit y avoir un assentiment sur la base d'un volontariat. Maintenant si cela se concrétise, et que cela est fait, quoi qu'il en soit, ce sera fait **sous la responsabilité et le management de l'AAPISE.** En conséquence, les managers de l'AAPISE, eux, seront là.
- **Représentant 2 familles/représentants légaux Enfance** : *Question émanant du CVS et concernant directement la reprise de l'activité sur les établissements : les réunions de travail et entretiens de suivi avec les familles, mais aussi par exemple les 2 samedis travaillés qui n'ont pu être faits à cause de la période de confinement sur mai et avril, serait-il possible que tout cela soit rattrapé avant la période estivale par, par exemple deux samedis travaillés mais sans la présence des enfants pour pouvoir préparer la rentrée au mieux ? Car, ce ne sont pas seulement les salariés qui sont en demande de réponse, mais également les familles qui sont en demande de reprendre les entretiens de suivi sur site. Sinon depuis mars, si l'on attend septembre, cela fera concrètement plus de 6 mois sans entretiens de suivi avec les familles, qui pour beaucoup ont lieu le samedi pour faciliter les RDV avec les parents qui travaillent en semaine. C'est important et c'est une demande générale des familles et ce serait vraiment nécessaire de reprendre au plus vite dans un certain nombre de cas.*
- **Demande d'un parent qui souhaite savoir comment ça se passe pour les tests car elle souhaite que son fils le fasse.**

• **THEMATIQUE TESTS :**

- **Personne accompagnée 3 par l'ESAT :** « Justement l'ESAT, ils nous ont informés et proposés si on le souhaitait de faire des tests... Mais si c'est possible ou pas, on ne sait pas encore... Mais si c'était possible, alors si on le voulait on pourrait faire le test. Moi, pourquoi pas. Moi je préfère que ce soient l'ESAT qui s'en occupe, qui va m'assurer. Oui, moi je préfère que ce soit l'ESAT qui se charge des choses pour m'aider à ça. »
- **Personne accompagnée 2 par l'ESAT et le SHAVS :** « Moi aussi, j'ai eu la proposition par le SHAVS d'abord par mon éducatrice référente, puis par l'ESAT. J'ai répondu la même chose dans les deux : que moi, je suis d'accord pour faire le test pour le Covid-19 s'ils sont disponibles. Y'en a beaucoup qui veulent savoir, et d'autres non »
- **Personne accompagnée 1 par l'ESAT et le SHAVS :** « Moi, y'a que les SHAVS qui m'a proposé parce que je n'ai pas encore repris le travail à l'ESAT »
- **Personne accompagnée 4 par l'ESAT et le SHAVS :** « Moi je n'ai pas trop d'avis là-dessus pour l'instant j'attends un peu de voir... »
- **DG : Rappel de la nouvelle position/doctrine de l'ARS selon laquelle : on ne systématise plus les tests aujourd'hui.** À ce sujet, les choses ont encore évolué au cours de ces derniers jours et semaines, et continueront peut-être d'évoluer encore dans les semaines à venir, en fonction de l'épidémiologie constatée sur le terrain, et sur le département. Ils sont systématiques lorsqu'il y a des symptômes avérés de Covid-19, et pour tout le monde : fièvre, toux, maux de tête, suspicion, absence de l'odorat, etc. En conséquence, on pratique immédiatement l'isolement de la personne, et avec le médecin traitant, il y a alors la possibilité que la personne soit testée avant toute reprise : donc pour les personnes accompagnées en lien avec l'entourage, comme pour les professionnels que nous sommes tous.
- **Donc désormais c'est uniquement lorsqu'il y a des symptômes, signes avérés ou des soupçons de Covid-19.** C'est-à-dire que la question du test, n'est finalement plus un préalable systématique (évolution de la doctrine). Donc cela veut dire aussi que ça ne suffit plus que la personne le veuille, mais qu'il faut surtout qu'il y ait des signes de Covid-19, donc qu'il y ait un risque d'être porteur, pour que le test soit fait. Cette décision vaut donc aujourd'hui dans un consensus global, dans la mesure où, pour une fois l'Etat a compris que, à partir du moment où il ne peut pas réaliser quelque chose, alors il vaut mieux qu'il ne s'y engage pas. Au départ c'était donc une possibilité (1ère phase) qui était proposée, en demandant l'avis éclairé des personnes et donc des familles/aidants/ représentants légaux, parce que les choses étaient ainsi. Il s'agissait donc bien d'informer (garantir le droit d'accès à l'information), et de recueillir les avis favorables ou défavorables par rapport à cette question des tests, et ça n'allait pas plus loin. Les premiers qui ont pu ainsi être interrogés étaient les personnes en hébergement, qu'il s'agisse des personnes âgées des personnes handicapées. En conséquence, les personnes accompagnées par le service hébergement du SHAVS ont été les premières à pouvoir donner leur avis sur cette question que l'on a dû après généraliser. Le test est un geste médical en lui-même, donc il est nécessaire d'avoir le consentement de la personne pour pouvoir le faire. **Mais pour avoir le consentement de la personne, puis, pour pouvoir le faire, il faut bien déjà au départ que cette personne ait pu bénéficier de son droit d'accès à l'information. Il s'agit bien de la recherche de son consentement éclairé, de son avis, au cas où il y ait besoin de le faire.** Mais, bien sûr, ce n'est pas nous qui allons faire l'acte médical du test. Nous ne sommes pas habilités à cela. Et il n'y a donc pas une campagne de test qui va être lancée, comme cela avait pu être annoncé au départ. Il s'agit aujourd'hui de ne pas systématiser, mais de maintenir la question en cas de besoin. La Doctrine a encore une fois évolué, mais nous nous devons d'être et de rester vigilant à la question. **La question méritait donc d'être posée pour savoir si la personne n'était pas contre, mais aussi pour l'informer de son droit en cas de signes/symptômes à être testée, et qu'elle ne se retrouve pas seule et démunie face à une situation qui fait appel à la réponse à cette question.**
- **Représentante CSE :** Pour certains professionnels en tout cas, comme au SSESD, cela a pu des fois être compliqué à poser comme question car elle ne relevait pas forcément de nos compétences et nous ne comprenions pas le sens, car à l'époque (1ère vague) cette question était posée comme vous venez de l'indiquer avec des « Si des tests venaient à être accessibles... souhaiteriez-vous... ? », parce que les recommandations allaient en ce sens, mais aujourd'hui nous apprenons que, les nouvelles orientations pour les tests ont encore évolué en quelques jours, la question ne se pose plus avec les mêmes objectifs, comme nous l'a expliqué le DG. De plus, en ayant discuté avec certains de mes collègues du SSESD, et comme cela a un caractère médical et que de toute manière ce n'est pas nous qui ferons passer les tests à l'arrivée, nous faisons la proposition que la réponse à cette question, même si c'est nous qui la posons oralement aux familles, soit donnée directement aux responsables des établissements et services ou au médecin psychiatre. D'ailleurs peut-être que la question aurait pu être posée par eux directement ? »
- **RPEQ : Proposition déjà faite aux établissements et services = nécessité de s'organiser et de se coordonner de façon collaborative en interne, entre équipes pluridisciplinaires, pour une réponse faite au choix par les personnes/ familles/ responsables légaux :** soit directement aux référents des projets personnalisés d'accompagnement/parcours (éducateurs et/ou psychologues) – ce qui fût effectué dans 80% des situations rencontrées (retours et analyse des Matrices PPS des 8 sites) ; soit encore, **pour les établissements et services en disposant** (ce qui est le cas de 3 sites uniquement sur les 8 gérés par l'AAPISE) aux infirmières (sur les 2 IME) et médecins-psychiatres (sur 3 sites du secteur Enfance) , ou bien encore, aux responsables de sites.

• **THEMATIQUE DESINFECTION :**

- **Représentante CSE :** « Compte tenu que sur les établissements et services il nous ait demandé accueillir de plus en plus de personnes, est-ce qu'il serait possible de voir avec des sociétés de nettoyage, de faire appel à un prestataire de service

extérieur pour soulager le personnel de service qui est sur certains établissements en sous-effectif ou inexistant afin d'effectuer la désinfection du sol le soir ou le matin. En effet, il est impossible que le personnel d'entretien soit là, comme au SSESD ou IME ou dans d'autres établissements, à la fois en journée, pour assurer la désinfection des parties communes couloir, porte d'entrée, hall d'entrée, et en même temps en soirée ou le matin avant l'arrivée des personnes accueillies.»

- **RPEQ** : Rappel : **Formation-sensibilisation à la sécurité sanitaire, gestes barrières décontamination et désinfection en cours dans l'ensemble des établissements et services gérés par l'AAPISE, animée par Monsieur Julien, professionnel expert du secteur de la propreté et de la sécurité sanitaire** → la vigilance, l'action et la responsabilité partagée appartient au quotidien à tous, quelles que soient ses fonctions et missions. Cette approche de la décontamination et de la désinfection préventive de précaution pour lutter contre la contagion et la présence de ce virus devrait devenir un réflexe « **Vivre et travailler avec le Covid** ». Désormais, dans l'évolution de nos pratiques professionnelles quotidiennes, il nous appartient à tous et toutes d'être vigilant et de développer ces pratiques, aussi contraignantes puissent-elles être pour chacun-e. Ne pas être contaminé, et ne pas contaminer les autres. Maintenant souhaiter une désinfection généralisée supplémentaire des locaux peut tout-à-fait s'entendre et se comprendre. Mais, cela ne sera qu'une mesure de précaution complémentaire à la transformation des pratiques quotidiennes de chacun-e, qui passe également désormais, par ces réflexes-actions de nettoyage et de désinfection systématique. La pandémie exceptionnelle du Covid-19, à laquelle nous sommes tous confrontés, nous apprend aussi cela : la transformation de nos métiers aujourd'hui. A la question posée lors des sessions de formation, la réponse de cet expert est identique : « **Il ne pourra pas y avoir derrière chaque professionnel, derrière chaque action menée avec une personne accompagnée, un personnel extérieur pour le maintien et de l'hygiène des locaux qui viendrait nettoyer et désinfecter systématiquement : cela est impossible** ». Par contre, **Il en va de notre responsabilité individuelle et collective partagée, que chacun assume sa part dans ces tâches et missions de prévention à la sécurité sanitaire exceptionnelle**, au même titre que les enseignants dans l'Education Nationale, et de tout professionnel quel que soit son secteur d'activité : de nouvelles pratiques et de nouveaux réflexes à acquérir et développer.
- **Représentant 3 familles/représentants légaux Enfance** : « *La question deviendra alors de plus en plus importante avec l'augmentation progressive du nombre de personnes accueillies ou si cela dure plus longtemps. Sur la durée cela risque d'être de plus en plus compliqué, et même nos parents à l'école, on peut se demander comment cela va être géré ?* »
- **Président** : En effet si à la rentrée, on doit constater à nouveau une recrudescence de la circulation du virus, toutes ces mesures risquent de devenir compliquées en maintenant un accompagnement de plus en plus important des personnes. Il faudra alors repenser les choses au cas par cas des établissements et services concernés car les problématiques ne sont pas les mêmes partout. Peut-être pouvons-nous imaginer une organisation itinérante des personnels d'entretien ou mutualiser les moyens, et voir déjà en interne ce que l'on pourrait faire. Cela mérite d'être regardé.
- **DPAE** : J'ai été interpellé par le DA du SSESD, mais la charge d'entretien de ménage et de désinfection des locaux des personnels dans les 2 IME notamment qui sont déjà en poste, a largement augmenté sur site, car il y a aussi la charge de nettoyage supplémentaire pendant et après les temps de repas de la cantine... et cela en plus, sur plusieurs services maintenant pour des questions de sécurité, et encore plus, en accueillant de plus en plus de jeunes sur ces établissements : la charge de travail est maintenant énorme par rapport à celle qui était avant le confinement. Aujourd'hui ce n'est pas imaginable dans tous les cas, mais nous allons réfléchir à une solution. Le principal problème au SSESD, c'est le nettoyage des escaliers, car l'homme d'entretien, il le fait quand il est là, mais il n'est pas là à temps plein. Et en fait, aujourd'hui, nous ne pouvons pas déplacer du personnel car il va y avoir un manque sur les IME.
- **Personne accompagnée 3 par l'ESAT** : « *Nous, sur le site de l'ESAT, à l'atelier, chacun participe au nettoyage de l'endroit où il est, c'est-à-dire nous les travailleurs, les moniteurs, tout le monde... on nettoie chacun notre place, et ce que l'on a touché. Ça prend un peu de temps, ça nous fait marcher, mais on le fait, et tous.* »
- **DG** : Exemple de l'intervention externalisée d'1 professionnelle de la propreté au Siège, et interrogation plus large à envisager sur les difficultés à mobiliser en interne les compétences techniques croisées entre les établissements et services de l'AAPISE. Peut-être faudrait-il en effet externaliser ?
- **Personne accompagnée 2 par l'ESAT et le SHAVS** : « *Justement moi je fais partie de l'équipe ménage à Brétigny, et je sais que tous les matins, on fait le ménage au foyer du Pont de Pierre, et on désinfecte aussi, et après on fait l'ESAT. Et c'est vrai qu'en ce moment y'a 10 fois plus de choses à faire, de nettoyage et de désinfection, et cela toute la journée de travail jusqu'à ce qu'on parte...* »

Prochaine date de rencontre pour la 4^{ème} réunion de travail du « Comité de pilotage associatif gestion du déconfinement » : vendredi prochain, le Vendredi 12 JUIN à 18h30, avec des modalités de rencontre similaires.

Fin de la visioconférence.